



UN TOIT POUR LA CULTURE ET LA CITOYENNETÉ

Des lignes contemporaines, une situation idéale le long de l'allée de Challes... la future maison de la culture et de la citoyenneté, qui regroupera notamment l'AGLCA et la MJC, sortira de terre en 2018.

Les premières esquisses sont là. À l'issue d'un concours d'architecture auquel se sont présentées 122 équipes, l'atelier Wolff et associés (Haute-Savoie) a été choisi pour mener à bien le chantier de la future maison de la culture et de la citoyenneté (MCC) de Bourges. Ce nouveau bâtiment de 2 000 m² sera construit au bord de la Reyssouze, non loin de la Mutualité Sociale Agricole et du terrain de boules. Il rassemblera sous un même toit l'AGLCA (maison de la vie associative) et la maison des jeunes et de la culture dont les locaux actuels sont devenus vétustes et inadaptés. La moitié du bâtiment sera mutualisée avec un grand accueil commun aux deux entités, comprenant notamment une

salle de 200 m² pour des spectacles et des réunions, une salle d'exposition et un espace de coworking. L'équipement aura deux entrées, l'une côté allée de Challes, l'autre côté Champ de Foire, avec deux façades différenciées. Une nouvelle passerelle enjambera la rivière côté allée de Challes.

HORIZON 2019

Ce nouvel équipement redessinera cet espace un peu flou qu'est « le fond du Champ de Foire » et sera « un trait d'union entre les citoyens, les associations et la ville, une mise en

commun des savoir-faire facilitant la rencontre et l'engagement », comme l'ont précisé, lors de la présentation du projet, le Maire, Jean-François Debat, et l'adjoint à la Culture, Guillaume Lacroix. Le chantier devrait débuter dans un an pour une ouverture à l'été 2019.

7,6 M€ H.T

coût prévisionnel subventionné par l'État, la Région, le Conseil départemental et CA3B (ex-BBA).



Du neuf côté bus

Depuis le 2 janvier, les **Transports Urbains de Bourg (TUB)** ont amélioré leur réseau pour s'adapter aux besoins des usagers. Les horaires ont été modifiés sur l'ensemble des lignes, les temps d'échange ont été allongés à la gare de bus Carré Amiot pour faciliter les correspondances. La fréquence de passage est ainsi améliorée sur les lignes 4 et 5 (35 min en moyenne), la ligne 4 est prolongée jusqu'au lycée professionnel EREA La Chagne, optimisant la desserte de cet établissement scolaire et des équipements sportifs. Sur la ligne 1, la desserte du quartier Granges Bardes est renforcée et sur la ligne 6 un arrêt « Marboz » est créé rue François Arago en zone Cénord...

 www.tub-bourg.fr

LA TERRE EST MON BUREAU



Je, tu, nous circulons...

Mieux connaître vos déplacements d'aujourd'hui pour améliorer ceux de demain. C'est l'objectif de l'enquête déplacements qui sera menée du 10 janvier au 11 mars 2017 auprès de 2 720 ménages du bassin de Bourg-en-Bresse, tirés au sort et prévenus par courrier. Une ou deux personnes du ménage seront interrogées par téléphone sur leurs déplacements de la veille (bus, voiture, vélo, marche...). Merci de votre participation à cette enquête menée par le Syndicat Mixte Bourg-Bresse-Revermont avec le soutien de l'État, de la Région et du Département.



SERGE BUATHIER

Rue des arts

La rue piétonne Thomas Riboud reprend des couleurs grâce à l'accueil d'artisans créateurs, une céramiste, une peintre et ébéniste d'art et un mosaïste, récemment installés dans des locaux commerciaux vacants. Ils bénéficient du coup de pouce de la Communauté d'agglomération qui finance leur loyer à hauteur de 75 % la 1^{re} année, de 50 % la 2^e et de 25 % la 3^e. D'autres artisans vont les rejoindre.

Actes d'état civil : demandez-les à la mairie

Certains sites Internet privés proposent des copies d'actes d'état civil. Il est déconseillé de passer par leur intermédiaire, privilégiez les mairies qui délivrent gratuitement des copies d'actes d'état civil pour les événements survenus sur la commune (naissance, mariage et décès).

À Bourg, vous pouvez faire votre demande au guichet du service Population, l'acte vous est délivré immédiatement. Vous pouvez aussi la faire par courrier (adresse ci-dessous) ou sur le site Internet www.bourgenbresse.fr (cliquez sur l'onglet « Vos démarches », choisissez le type d'acte demandé et remplissez le téléformulaire). Dans ces deux cas, l'acte vous est envoyé par courrier.

 **Mairie service Population**
Place de l'Hôtel de Ville - BP 90419
01012 Bourg-en-Bresse cedex
 04 74 45 70 76



SERGE BUATHIER

LA MAISON DE L'ÉDUCATION INAUGURÉE

Bâtie en 1968, la Maison de l'enseignement, 7, avenue Jean-Marie Verne, méritait un lifting. Rachetée par les PEP 01, elle a été rénovée et répond aux dernières normes d'accessibilité, de sécurité et d'économie d'énergie. Inaugurée le 2 décembre dernier, la désormais Maison de l'éducation possède une nouvelle salle de conférence (50 places) ouverte à la location pour les associations.



SERGE BUATHIER



La question : Comment bénéficier de la mutuelle communale ?

La réponse :

La Ville de Bourg-en-Bresse s'associe à ADREA pour proposer aux habitants de Bourg une mutuelle communale* adaptée à leurs besoins de santé et à un tarif négocié, sans questionnaire de santé et sans limite d'âge. Vous souhaitez souscrire ? Contactez ADREA, un conseiller étudiera le contrat le plus adapté à vos besoins et vous fera bénéficier des tarifs de l'offre communale.

*elle ne s'applique pas aux personnes bénéficiant d'un contrat CMUC, ACS ou mutuelle d'entreprise.

+ ADREA, 04 74 32 37 00
58, rue Bourgmayr et 26, cours de Verdun à Bourg

1 226

colis de Noël ont été distribués et 855 retraités bourgiens ont participé au banquet de Noël, grâce au service des Aînés et des Personnes handicapées de la Ville.

Stationnement

PLUS DE GRATUITÉ ET UN ABONNEMENT PRO

L'année 2017 vient de débiter et, avec elle, l'application de nouveaux tarifs de stationnement.

« À la suite de la reprise en régie du stationnement par la Ville le 1^{er} septembre dernier, nous avons remis à plat les grilles tarifaires qui n'avaient pas bougé depuis 15 ans. L'objectif n'est pas de gagner de l'argent, mais d'équilibrer le budget de la Régie en compensant les nouvelles plages de gratuité que nous proposons pour faciliter l'accès au centre-ville et ainsi renforcer l'attractivité commerciale », souligne Jean-François Debat, maire de Bourg-en-Bresse. Désormais, les automobilistes bénéficient tous les jours d'une demi-heure gratuite partout sur la voirie, d'une heure dans tous les parkings (Hôtel de Ville, Grenouillère, Préfecture, Bons-Enfants) et de deux heures gratuites de 12 h à 14 h pour déjeuner en ville.

Sur parkings, l'heure de gratuité est automatiquement prise en compte. Sur voirie, il faut saisir sur l'horodateur sa plaque d'immatriculation pour bénéficier de la demi-heure de gratuité (accordée une seule fois par jour).

Autres nouveautés : grâce au renouvellement de l'ensemble des horodateurs, il est désormais possible de payer par carte bancaire son stationnement. Un abonnement Pro a été créé pour permettre aux personnes travaillant dans un commerce, une entreprise ou une administration situés en zone payante de bénéficier d'un abonnement de 40 € par mois (ou 400 € par an) pour stationner en zone verte. À noter : pour tout abonnement annuel souscrit, sur voirie ou parkings, deux mois sont offerts.

+ Bourg Parc Auto - Place de l'Hôtel de Ville - 04 74 45 72 43
bourgparcauto@bourgenbresse.fr
Plaquette stationnement téléchargeable sur
www.bourgenbresse.fr